Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, M. LE GALL Matthieu, Mme CHARLES Sandrine, M. PEALAT Philippe, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. BEAL Thomas, Mme MATHON-VOSSEY Nathalie, M. GIRAUD Florian, Mme STIPO Anne, M. GUERIN James, Mme MARQUET Stéphanie, M. HERAUD Jean-Philippe (départ de la séance à 19h15), Mme HART Céline. BRANCO Joël, Mme CORDOLA Anne, M. LAM KAM David, Mme DUPRE-RATEL Isabelle, M. RAMILLON Bernard, Mme ANTOINE Agnès, M. CATERIN-DARNAUD Axel, Mme DUFOUR Christiane, M. CHABOUD Stéphan, Mme MARTIN Sarah, M. DESMEDT Julien, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, Mme CHARRIERE Rasha, Mme REBISCHUNG Flore.

Étaient absents excusés : Nicolas CHOUTET (procuration donnée à Agnès QUENTIN-NODIN) ; Jean-Philippe HERAUD (départ à 19h15) (procuration donnée à Matthieu LE GALL).

Secrétaire de séance : M. Matthieu LE GALL

OBJET : N°34-2026 : BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Convocation faite le 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice	**29**
Nombre de présents	**28**
Nombre de pouvoirs	**1**
Nombre de votants	**24**

Monsieur le Maire et Stéphanie FORT-BRISQUET Maire Adjoint en charge des finances exposent :

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Le CFU (Compte Financier Unique) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le CFU fait apparaitre les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes, mais présente également les résultats comptables de l'exercice.

Pour 2025, les résultats en fin d'exercice sont les suivants :
- En section de fonctionnement : un excédent de 1 882 310,32 €,
- En section d'investissement : un déficit de 29 741,01 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines réunie le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 4 abstentions (Agnès QUENTIN-NODIN, Rasha CHARRIERE, Nicolas CHOUTET, Flore REBISCHUNG) :

1 – Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 143 013,87	1 236 405,74		93 391,87	
Opérations de l'exercice	7 992 156,73	8 731 453,18	1 583 656,39	2 790 321,12	9 575 813,12	11 521 774,30
Totaux	7 992 156,73	9 874 467,05	2 820 062,13	2 790 321,12	9 669 204,99	11 521 774,30
Résultat de clôture		1 882 310,32	29 741,01			1 852 569,31

Besoin de financement	29741,01	(A inscrire au compte 001 en **dépenses** d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement		(A inscrire au compte 001 en **recettes** d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser	1 576 987,99 / 735 655,00	☐ ← **Indiquer X si absence de restes à réalise**
Besoin de financement des restes à réaliser	841 332,99 Euros	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	871 074,00 Euros	
Excédent Total de financement		

2 – Constate les identités de valeur avec les indications du SGC relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY 07130 * ADMINISTRATION GÉNÉRALE * République Française

Matthieu LE GALL

Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026